

Compte-rendu du conseil Municipal de Villaroux du 8 décembre 2018

Présents : MARTIN Denise, ZINTILINI Raymonde, BRUNET Danielle, GREMEN Stéphanie, MASIN Grégory, RAFFIN Gilles, PETIT Michel, JONCOUR Blandine, BLANCHARD Véronique

Excusés : ADAMO PEDRI Sébastien (procuration à Grégory MASIN), DREVET Alain (procuration à Véronique BLANCHARD)

1-Projet de fusion :

Après avoir expliqué le projet de fusion de communes entre La Rochette, La Chapelle Blanche, Détrier, Etable et Villaroux, il est rappelé que

- depuis un certain temps, des discussions ont été engagées avec des communes limitrophes pour créer une commune nouvelle,
- le sujet a été abordé en Conseil Municipal du 16 juin 2018.

Des réalités s'imposent à notre territoire. Les habitants des communes se retrouvent régulièrement dans des manifestations et dans des associations. Ils participent et travaillent à la mise en œuvre de l'animation locale et de projets qui dépassent bien souvent le cadre strictement communal. Ils se retrouvent au sein d'équipements sportifs et culturels.

Les enfants de Villaroux sont scolarisés à l'école de La Fontaine sur la commune de La Chapelle Blanche et les collégiens fréquentent le collège du Val Gelon à La Rochette créant aussi un bassin de vie.

L'opportunité de la constitution d'une commune nouvelle entre les cinq communes :

- Mutualiser les moyens afin de pouvoir proposer un niveau de services élevé en adéquation avec les besoins et les demandes,
- Offrir une continuité de service sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle,
- Maintenir, renforcer et développer des services de qualité auprès des administrés de la commune nouvelle,
- Avoir une visibilité territoriale, renforcer l'influence et permettre une meilleure représentativité de la commune nouvelle auprès des grands ensembles et des collectivités locales,

Le Conseil Municipal, à 8 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention

- Reconnaît que la construction de cette commune nouvelle est fondée sur une volonté forte de projet pour le territoire. Il s'agit de partager un destin commun pour l'avenir,
- Considère que le projet de fusion n'est pas assez élaboré à ce jour, notamment concernant la gouvernance et la fiscalité,
- Refuse le projet de fusion tel que présenté.